

Code postal 01500	<b>Commune de</b> AMBERIEU EN BUGEY	Code INSEE 01004
----------------------	--	---------------------

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

### Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006-2

du 11 | 05 | 2006

mis à jour le 17 | 05 | 2016

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **N** <sup>1</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date 06 | 02 | 2006  
**Modification n°1 approuvée le 20/01/2014**  
<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres mouvements de terrain   
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR **N** <sup>1</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date | |  
<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres   
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **M** <sup>2</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date | |  
<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres   
> Le règlement du PPR **M** comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR **T prescrit** <sup>3</sup> oui  non   
<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR **T approuvé** oui  non   
> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui  non   
> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal  
01500

Commune de  
AMBERIEU EN BUGEY

Code INSEE  
01004

page 2/2

### Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1   
très faible

zone 2   
faible

zone 3   
modérée

zone 4   
moyenne

zone 5   
forte

### Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui  non

### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes \*

### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

La note de présentation, le règlement et le plan de zonage réglementaire du PPR  
Article D 563-8-1 du code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité, arrêté du 22 octobre 2010 sur la classification et les règles de construction parasismique  
Arrêté(s) portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
La liste des secteurs d'information sur les sols prévus à l'article L. 125-6, précisant les parcelles concernées.

### Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonage sismique du département de l'Ain  
Copie du plan de zonage réglementaire du PPR approuvé le 06/02/06 (cartes 1 et 2/2)  
Extrait du zonage modifié (modification n°1) le 20/01/2014  
Annexe de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2019 portant création de SIS dans l'Ain

date 04/2020

le préfet de département

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)